

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE TIPASA
NIF 416024000042159

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions l'article n° 65 de décret présidentiel N°15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics, , la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya de TIPASA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°11/2026, relatif au projet :réalisation des TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DES MARTYRS DE LA DAIRA DE CHERCHELL COMMUNE DE SIDI GHILES paru dans les quotidiens: « EL OUAKAI» 07/06/2026 et «ELSAHIFA» le 08/06/2026 qu'a l'issu de l'examen et de l'analyse des offres techniques et financières, le choix de la meilleure offre a été effectué conformément au cahier des charges et le marché était attribué provisoirement à :

LOT/ SITE	ENT	Montant de l'offre en TTC	délais	Observation
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DES MARTYRS DE LA DAIRA DE CHERCHELL COMMUNE DE SIDI GHILES	EPW EREPEV TIPAZA <u>NIF :</u> 001742052485440	19 240 169.90DA	90 jours	L'offre qualifiée techniquement

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de TIPASA dans un délai dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire , si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant .

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.